



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Madame Emilie CHARMET, Maire.

**Présents** : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE (pouvoir d'Yves MERMIN), Gérard POLONI, Ghislaine CROST Adjointes, Claire DURAND, Éric ROYER, Jessica LACROIX, Nancy RODIN-DUFOUR, Joëlle VANARET, Yannick CHAUDET.

**Absents** : Valérie BARTOLINI (excusée), Yves MERMIN (excusé), Philippe GUILLET (excusé)

**Secrétaire de séance** : Jessica LACROIX, assistée de Camille BUGAUD (secrétaire de mairie).

**Date de convocation** : 03 décembre 2020.

Madame Emilie CHARMET, Maire, a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h14.

#### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2020 :**

Après lecture, le compte-rendu est **adopté à l'unanimité** et signé par les conseillers.

#### **2. PERSONNEL COMMUNAL :**

##### *a. L'IHTS :*

L'Indemnité Horaire de Travail Supplémentaire sert à autoriser la possibilité d'heures supplémentaires pour les agents des catégories B et C. L'équivalent de cette indemnité pour les agents de catégorie A est déjà en place mais la commune n'emploie plus de catégorie A suite au départ de Gisèle BAUDIN, secrétaire de Mairie, en retraite.

Ces heures supplémentaires nécessitent d'être compensées soit financièrement, soit en repos compensateurs, selon les cas. Pour Camille BUGAUD, nouvelle secrétaire qui est amenée à assister notamment aux conseils municipaux, les heures pourront être compensées ou récupérées selon les besoins du service.

Il est également nécessaire de mettre en place cette IHTS afin de pouvoir pallier aux absences imprévues et aux surcroûts d'activité notamment pour l'école. Les agents de l'école ne pouvant pas récupérer les heures compte tenu du flux tendu des emplois du temps, la compensation sera financière.

Après délibération, l'instauration de l'IHTS pour la commune est **adoptée à l'unanimité**.

##### *b. Fin de contrat à durée déterminée de Jérôme MIQUET :*

Le CDD de Jérôme MIQUET prend fin le 31/12/2020, il lui est proposé de poursuivre en CDD pour une année supplémentaire, afin de suivre l'évolution de ses compétences en lui permettant de bénéficier des formations nécessaires à une éventuelle titularisation.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. CRÉANCES ÉTEINTES :**

La Trésorerie informe la Mairie qu'elle doit saisir un mandat de 747,59euros suite à une extinction de créances. Cette dernière survient lorsqu'un foyer a déposé un dossier de surendettement et que la Banque de France juge un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire : ses dettes sont éteintes. Les créances antérieures à la date du jugement sont donc effacées et une délibération du Conseil municipal est nécessaire à la Trésorerie afin de régulariser au niveau du budget.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. RÈGLEMENT INTERNE DES SERVICES**

#### *a. Règlement intérieur du Conseil municipal :*

Un règlement intérieur du Conseil municipal doit être établi à chaque renouvellement de ce dernier. Après lecture dans son intégralité, le nouveau règlement est **adopté à l'unanimité**.

#### *b. Règlement du périscolaire :*

Une enquête a été réalisée auprès des parents d'enfants inscrits au périscolaire, dont nous avons reçu 55 % de réponse. 62,07 % des répondants est en faveur de l'ajout d'une nouvelle tranche, dont la majorité intéressée par la tranche de 17h30. Les tarifs du soir, ainsi que ceux du matin, ont été réévalués en fonction.

Il est précisé que le Plan Vigipirate exige de limiter les allées et venues dans l'école. De nombreux parents déposaient leurs enfants à des horaires variables entre 7h15 et 8h00. Un tarif réel par minute a été calculé et a permis de définir les prix pour les nouvelles tranches horaires, en arrondissant à l'euro inférieur.

Lecture est faite du règlement de l'accueil périscolaire, avec explicitation des modifications qu'il est proposé d'apporter. Le permis à point faisant débat, il est alors proposé de le retirer le temps de l'étude d'un nouveau système de remplacement. Le nouveau règlement sera effectif à partir de sa diffusion.

Un contre (Ghislaine CROST), deux abstentions (Éric ROYER et Hervé SAN MARTIN), neuf pour.

**Le nouveau règlement est adopté.**

#### *c. Règlements du service des eaux et de l'assainissement et leurs tarifs :*

Après étude de ces derniers, il apparaît que les règlements du service de l'eau et de l'assainissement ainsi que leurs tarifs doivent être révisés et complétés.

Ces derniers étant devenus obsolètes avec les changements de réglementation, une proposition de règlement est faite aux conseillers municipaux.

**Adopté à l'unanimité**

**Hervé SAN MARTIN quitte la séance, le quorum est toujours atteint.**

## **5. FONCIER :**

Deux offres d'achats du garage situé Cour de Noyette/Rue du Village ont été formulées. L'une concerne un projet de réhabilitation pour créer des garages (ce qui condamne les places de parking créées par la municipalité devant). L'autre concerne aussi un projet de réhabilitation, mais à des fins de stockage pour une entreprise (ce qui permettra de conserver les places de parking et la rentrée d'une cotisation foncière des entreprises.)

La position est de conserver le stationnement, quelle que soit l'issue de ces propositions d'achats.

Après discussion, il apparaît que le Conseil manque de certitude quant aux possibilités de conditions applicables à cette vente, des recherches plus approfondies doivent être effectuées afin de pouvoir se prononcer sur la possible vente de ce bien.

Le report du vote est adopté à **l'unanimité**.

## **6. CONVENTION DE RENOUVELLEMENT D'OCCUPATION DES ANTENNES HIVORY SFR :**

La commune a signé une convention avec SFR pour l'occupation de l'antenne relais située aux Meules. Cette branche de SFR a été rebaptisée HIVORY, les documents doivent donc être modifiés avec le nouveau nom. Le Conseil est appelé à valider à nouveau cette convention, reprenant les mêmes modalités que la précédente.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :**

Une délibération au vote à main levée est proposée, **adoptée à l'unanimité**.

Il s'agit de la régularisation de la nomination des membres.

Pour rappel :

### Candidats titulaires :

Isabelle Fradin de Bellabre – Yannick Chaudet – Joëlle Vanaret

### Candidats suppléants :

Yves Mermin – Jessica Lacroix – Éric Royer

La liste des candidats est **approuvée à l'unanimité**.

## **8. INFORMATIONS :**

- Afin de garder l'équilibre, des transferts depuis les dépenses imprévues ont été nécessaires, pour les articles retraites des élus (250euros), la participation au fonds national de péréquation (1863euros), la taxe d'aménagement (932euros) dont les montants ne sont pas connus à l'avance et la cotisation SIRISE (3793.78euros).

- Des devis pour la restauration du monolithe et du monument aux morts sont en cours. Le Conseil est informé que la croix située en haut de Bouis pourrait tomber, son renforcement est étudié. Environ trois semaines de travaux pour la restauration du monolithe seront nécessaires.

- La semaine dernière a eu lieu la réunion de chantier pour la réception de la STEP, le bilan 24h n'est pas bon, la signature de la réception des travaux est donc en suspens.

- La tonne à lisier de 6000 litres qui servait à vidanger la STEP et qui n'est plus utilisée par la commune depuis plus de dix ans a fait l'objet d'une offre de rachat par un agriculteur. Cette dernière a été acceptée.

- La construction d'une pièce dans le local technique avec WC, douche, cuisine et bureau, est en cours. L'isolation est aussi prévue. Les travaux sont assurés par les agents et les contrôles électriques et de l'eau seront réalisés par les entreprises agréées. Ces travaux engendrent un coût minime pour la commune et le budget restant pour les travaux est suffisant.
- Un éboulement est survenu Chemin sous les roches dans la nuit de samedi à dimanche. Les éboulis bloquent le chemin. Les pompiers du CPINI sont venus fermer avec de la rubalise pour sécuriser le chemin, et le SDIS de l'Ain est venu aujourd'hui pour faire les images avec un drone. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a été contacté pour faire une expertise sur la sécurisation du site et doit nous indiquer quels travaux sont à prévoir par la sécurisation du site.

VILLEBOIS, le 07 décembre 2020

Le Maire,  
Emilie CHARMET

